

# Ech' Tchou Canard



## **SOMMAIRE**

**ÉTAT CIVIL**

**MOT DU MAIRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**INFORMATIONS**

**VIE DU VILLAGE**

**Décembre**  
**2020**  
**n°152**

# État Civil



## Naissance

Coline Rachel Linda Evelyne BOULANGER née le 10 septembre 2020 à Amiens, domiciliée 18 rue tourniche à Arvillers.

## Parrainages Civils

Trois enfants ont été présentés au parrainage laïc,

Manon Alice Marie-Françoise SUEUR domiciliée 17 rue marot à Arvillers, le 12/09/2020.

Eythan Dylan Brayan LEUILLIER et Brayan Jean-Luc Jacky LEUILLIER domiciliés 12 rue des allouettes à Arvillers, le 19/09/2020.

## Décès

Mademoiselle Indyla TOMEZAK, domiciliée 18 bis rue neuve à Arvillers, décédée le 30 août 2020 à Arras, à l'âge de 3 jours.



Monsieur DOUCHET Jocelyn Léon Georges, domiciliée 1 rue d'Hangest à Arvillers, décédé le 18 septembre 2020 à Salouel, à l'âge de 65 ans.

Madame Renée Alberte Henriette CHAMP née MAUS, domiciliée 8 place de l'église à Arvillers, décédée le 24 septembre 2020 à Montdidier, à l'âge de 81 ans.

Monsieur Gabriel Daniel Marmania né à Arvillers le 20 septembre 1925, décédé à Béziers le 2 octobre 2020, à l'âge de 95 ans.

Madame Mercier Nelly née à Arvillers le 03 août 1933, décédée à Roye le 13 novembre 2020, à l'âge de 87 ans.

Nous déplorons également le décès de Madame Hénon Françoise née BURGNARD, domiciliée 14 rue du faubourg Sainte Marguerite à Arvillers, décédée le 27 novembre 2020 à Amiens à l'âge de 88 ans, qui a rendu de nombreux services à la commune en qualité d'ancienne conseillère municipale, Directrice d'école et membre actif à l'élaboration du Tchou Canard.

# RECENSEMENT

Les jeunes filles et les jeunes gens de la première période de l'année, nés en janvier, février et mars 2005, doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à leur date anniversaire.

Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Les parents peuvent faire la demande.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 10h30.

Le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois (octobre à juin) de 9h à 10h.

Toutes demandes (en dehors des permanences) peuvent être :

- ✓ déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
- ✓ enregistrées sur le répondeur au 03 22 37 40 14 ou 09 62 26 99 57
- ✓ adressées par email à l'adresse électronique :

[mairie.arvillers@wanadoo.fr](mailto:mairie.arvillers@wanadoo.fr)

Les premiers samedis de juillet, août et septembre.

Adresse du site de la commune d'Arvillers :

<http://pagesperso-orange.fr/mairie.arvillers/>



## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Virginie DUMETZ vous accueille du **LUNDI** au **SAMEDI** de **9h à 12h**.

Tél. : **03 22 94 40 30**

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- **Affranchissement de lettres et de colis**

*(Prioritaire, économique ou recommandé)*

- **Retrait de colis et de lettres recommandées**

*(Présentation d'une pièce d'identité et de l'avis de passage)*

- **Recharge téléphonie mobile**

Levée du courrier : Du **LUNDI** au **Samedi** à 11h.

### Opérations financières :

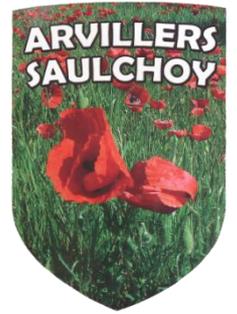
- **Remise de chèques sur CCP ou Épargne**
- **Versement d'espèces sur CCP ou Épargne → MAXIMUM 350€ tous les 7 jours.**  
*(Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte)*
- **Retrait sur CCP ou Épargne → MAXIMUM 350€ par personne tous les 7 jours.**  
*(Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte chéquier ou carte uniquement)*
- **Mandat cash émission ou paiement → MAXIMUM 350€**  
*(Présentation d'une pièce d'identité)*





Bonjour à tous!

## Le mot du Maire



Bonjour à toute la population,

Voilà enfin 2020 nous a quitté c'est une année dont nous ne souhaitons pas garder de souvenirs après cette pandémie qui nous a beaucoup marqué, et pour certains la peur d'être contaminé par ce virus sournois. Pour Arvillers cela ne s'est pas trop mal passé. Dans le village il y a eu quelques cas. Mais pas l'excès que certains s'amusent à dire. Cela n'est pas très intelligent de leur part. Une seule personne a été hospitalisée sérieusement et aujourd'hui, elle est en rééducation. J'espère de tout cœur qu'elle se rétablira rapidement et qu'elle puisse rentrer chez elle. Après cela, je vous souhaite une très bonne année 2021 et surtout la santé et que ce virus nous quitte rapidement. Surtout pour que la vie redevienne normale et que nos enfants puissent continuer leurs études sans problèmes.

Pour la mairie, pas de problème, cela fonctionne normalement.

- Les travaux de la poste sont pratiquement terminés et une location pourra être envisagée courant le début de l'année.
- Nous avons posé les rideaux, financés par le comité des fêtes, dans la dernière classe où l'on a fait des travaux en juin.
- Les travaux de la rue Saint-Germain devraient commencer en janvier. Les conduites d'eau vont être remplacées les trottoirs vont être mis aux normes handicapés 1,40m en macadam. Toutes les entrées de maison et de garage seront faites en macadam. L'éclairage public sera refait. Et naturellement l'effacement des lignes électriques qui seront enfouies. Quelques places de parking. Ces travaux font suite dans la continuité de ceux qui avaient été fait il y a quelques années du garage jusqu'en bas de la rue Sainte Marguerite. Pour le moment, je travaille avec notre secrétaire de mairie pour les dossiers de subventions qui pourraient être attribués.

Pour la cantine, il faudrait que les parents gèrent mieux leur commande de repas, car cela n'est pas facile à gérer pour le secrétariat. Car avec le covid nous sommes obligés de commander les repas une semaine à l'avance pour la semaine complète sans possibilité d'annuler. Pour le prix des repas il est toujours à 4 € depuis l'ouverture de la cantine. Et croyez-moi cela représente un déficit pour la commune. Mais le conseil a toujours voulu

maintenir la cantine à ce prix afin de rendre service à la population et ainsi maintenir l'effectif de nos classes.

En 2020, nous n'avons pas pu faire de repas des aînés vu la pandémie. C'était une bonne journée avec de l'ambiance mais nous nous rattraperons l'année prochaine. Et le repas de la Saint-Sylvestre organisé par le comité des fêtes avaient connu également un immense succès avec 210 convives. Cela est un gros travail à organisé mais une super ambiance et cela sans perte d'argent.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier attention au tri des sacs jaunes et sacs bleu. Le sac bleu ne change pas mais le sac jaune changes. SVP veuillez respecter les consignes. Ce changement de tri a pour but d'éviter au maximum l'enfouissement car la TGAP voit une augmentation tous les ans très importante ce qui se traduit pour votre taxe foncière à l'augmentation de la taxe des Ordures ménagères.

Pour rassurer la personne qui s'inquiète du prix de la pose des illuminations de Noël, l'entreprise Arvillers Chauffage ne paie pas son télescopique avec ça et le fait gratuitement depuis vingt ans (soit une économie approximative de 20 000 €) pour remercier la commune, en effet, le dirigeant de la société étant mon fils, il le fait gracieusement.

Le village et le cimetière sont très propres respectez-le s'il vous plait. Car cela représente un gros travail pour nous.

Pour nos amis agriculteurs, s'il vous plait respectez un peu plus les bornes. Car depuis quelque temps je crois qu'elles se déplacent facilement. Il est vrai qu'il y a beaucoup de vent en ce moment.

Je dois vous mettre en garde contre les démarcheurs qui passent dans le village. Sachez que le conseil municipal a voté depuis quelques années l'interdiction de démarcher les gens sur le territoire d'Arvillers sans l'autorisation de la mairie, car depuis peu, des gens sont passés dans certaines maisons avec un comportement assez léger, voir menaçant. Dans ce cas vous m'appeler 0672280976 pour que je règle le problème rapidement. Car 90 % de ces démarches sont des arnaques.

Je vous souhaite encore une très bonne année 2021.

*A Bientôt*

*Yves COTTARD*



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'ARVILLERS DU 16 OCTOBRE 2020**

Convocation du 8 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 16 octobre à 20h30, les membres du conseil municipal d'Arvillers, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-10, L2121-11, L2121-12, L2122-8 et L2122-14 du code des collectivités territoriales, par le Maire dans la salle « la Picardie ».

Etaient présents : Cottard Yves, Dumetz Pierre Gilles, Vandamme Claire, Douniol Alice, Descamps Bertrand, Moncond'huy Laetitia, Dacheux Frédéric, Darras Mélinda, Boulanger David, Lepère Bruno

Etaient Absents excusés : Monsieur Bonnefoy Thierry, Desrousseaux Éric, Brunel Michel, Noyon Mathias, Soilleux Quentin

Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Le conseil a pris pour secrétaire Madame Alice Douniol.

**1. Procès-verbal du 10 juillet 2020**

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 10 juillet 2020 qui ne soulève aucune observation. Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'approuver à l'unanimité le procès-verbal du 10 juillet 2020.

**2. Information : commission des impôts directs**

Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 3 juillet 2020, le conseil municipal a établi la liste des contribuables susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Le 17 août 2020 la directrice départementale des finances publiques a donc désigné 12 personnes, 6 titulaires et 6 suppléants pour siéger à cette commission dont la liste nominative s'établit comme suit :

**Titulaires :**

**Éric Desrousseaux  
Dumetz Pierre-Gilles  
Quentin Soilleux  
Douniol Alice  
Dacheux Frédéric  
Darras Mélinda**

**Suppléants:**

**Bonnefoy Thierry  
Boulanger David  
Moncond'huy Laétitia  
Marcel Deput  
Andrieu Marc  
Buteux Séverine**

**3. Délibération : remboursement de location de salle**

Monsieur le Maire explique que des personnes extérieures au village avaient réservé la salle « La Picardie »,

ces dernières avaient maintenu leur date sans savoir si la préfecture autoriserait leur réunion en raison de la pandémie. Ayant attendu jusqu'au dernier moment les annonces préfectorales, elles ont été contraintes à annuler et il conviendrait de délibérer pour leur rembourser la location.

Sont donc concernés par cette demande :

La société DS SMITH, reçu de trésorerie 0091934 pour 500 €

Le couple HEGO-KREMER, reçus de trésorerie 0091899 et 0091930 pour deux fois 250 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de rembourser les locations de salle de la société DS SMITH et du couple HEGO-KREMER.

#### **4. Délibération tarifs cantine – garderie – location de salle**

- Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs de garderie et de cantine pour l'année scolaire 2020-2021

Les membres du conseil municipal décident, après délibération, et à l'unanimité de conserver les tarifs en l'état soit :

4 € le repas cantine

2 € la garderie du matin

2,5 € la garderie du soir

Et 4 € la garderie du soir et du matin

- Monsieur le Maire redonne également le tarif de la salle « La Picardie »

Le conseil municipal décide après délibération et à l'unanimité de conserver les tarifs en l'état soit :

<b>TARIFS de LOCATION (Mobilier inclus)</b>		<b>Habitant d'Arvillers</b>	<b>Extérieur</b>
(jusqu'à 250 personnes)	 <p><b>Forfait 40h</b></p> <p><b>SALLE La Picardie</b></p> <p>+ Coût du couvert =</p> <p>+ Forfait nettoyage =</p> <p>+ Coût de l'énergie (électricité + gaz) =</p> <p><i>La Caution est de</i></p>	<b>300 €</b>	<b>500 €</b>
		Nb x 1 €	Nb x 1 €
		150 €	150 €
		... €	... €
		1000 €	1000 €

Monsieur le Maire précise que cette année peu de location de salle ont pu être maintenue à cause du COVID-19 et que les dernières annonces préfectorales vont certainement encore impacter les locations futures. A ce jour, La préfecture interdit la location de la salle en raison de la pandémie covid-19.

#### **5. Informations du Maire**

- Monsieur Le Maire explique avoir eu une réunion avec les maires des communes qui ont des enfants scolarisés à Arvillers. Il informe que ces derniers ont acceptés une participation à hauteur de 100 euros par élèves et par an et que les conventions ont été signées et acceptées.

Hormis Le Maire du Quesnel qui refusait de payer pour un seul élève. Toutefois, actuellement la communauté de communes envoie un animateur dans les écoles pour faire faire du sport aux enfants. Le Quesnel n'ayant pas de salle, demande à Arvillers de prêter la sienne. Monsieur le Maire va donc négocier pour obtenir le paiement de la participation scolaire contre le prêt de la salle.

- Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le rapport remis par le SIEP sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2019. Après délibération,

le conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2019.

- Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas encore de devis pour les travaux de la rue Saint Germain et que ceux-ci ne débiteront que l'année prochaine après un appel d'offre. On sait toutefois que le syndicat d'eau prendra en charge le réseau d'eau et que la communauté de communes versera une subvention de 30000 € pour la réalisation de ces travaux. Aussi, sans devis concret le conseil municipal procédera au vote pour les travaux et les demandes de subvention qu'en 2021. Par ailleurs, monsieur le Maire accompagné du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoint ont assistés à une réunion et il a dore et déjà été refusé de mettre des chicanes comme à Hangest pour ralentir la circulation. Cela, empêchera les engins agricoles de passer. De plus, monsieur le maire précise que pour ces travaux, rien ne sera demandé financièrement aux personnes habitant la rue.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la perception par la commune de la subvention du conseil départemental pour la réhabilitation du logement communal qui s'élève à 22380 €.
- Monsieur le Maire informe que les entraînements pour les enfants ont repris mais qu'il n'y a plus d'équipe sénior.
- Monsieur le Maire déclare que cette année le repas des aînés n'aura pas lieu car la préfecture interdit les regroupements. Monsieur Dacheux demande s'il ne serait pas possible d'instaurer un système de colis. Monsieur le Maire explique que même si la commune instaurait cela, le risque de ramener le Covid chez les personnes âgées existe encore et que pour cette raison la commune ne fera pas de colis.
- Monsieur le Maire explique avoir installé un panneau « Impasse Mireille Devlis » à l'entrée du lotissement et que ce dernier a été volé moins de 24 heures après son installation. Il précise également qu'il a décidé de prendre rendez-vous avec Mme La préfète pour lui demander d'intervenir.
- Monsieur le Maire informe que l'agent postal va être en vacances du 12 au 24 octobre 2020 et que sa remplaçante exerçant à Hangest en Santerre ne peut pas assurer les permanences du samedi.
- Monsieur le Maire explique que l'ancien comité des fêtes a acheté des stores pour l'école ainsi qu'un rideau pour la salle des fêtes afin de permettre aux enfants des écoles de réaliser des pièces de théâtres
- Monsieur le Maire explique qu'avec l'employé communal, il a constaté une fuite importe au-dessus de la sacristie de l'église et que cela va nécessiter une intervention rapidement.

## **6. Questions diverses**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil municipal.

Mme Douniol demande si il serait possible d'envisager l'installation de panneaux lumineux « attention à nos enfants » aux abords des écoles et des arrêts de bus ». Le matin, il fait sombre et il n'est pas rare de voir des voitures passer à grande vitesse. Ce qui est extrêmement dangereux pour les enfants.

Madame Vandamme demande si la commune fait quelque chose pour le Noël des enfants. Monsieur le Maire répond que non et que cela est du ressort du nouveau comité des fêtes dont est président Monsieur Dacheux. Ce dernier, répond que puisqu'il n'est rien prévu pour les aînés il n'y aura également rien de prévu pour les enfants. Mme Vandamme, explique que cela serait bien, ne serait-ce, que la distribution d'un livre par exemple... et que cela mériterait réflexion. Monsieur le Maire explique à Monsieur Dacheux que le comité des fêtes est libre de faire ce qu'il veut sans l'aide de la commune pour cela.

Monsieur le Dacheux demande qui s'occupe du Tchou Canard ? Monsieur le Maire répond qu'actuellement c'est le secrétariat de mairie qui en a la charge et que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour l'agrémenter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

## CONSEIL MUNICIPAL

**D'ARVILLERS DU 18 DECEMBRE 2020**

Convocation du 8 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 18 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal d'Arvillers, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-10, L2121-11, L2121-12, L2122-8 et L2122-14 du code des collectivités territoriales, par le Maire dans la salle « la Picardie ».

Étaient présents : Cottard Yves, Dumetz Pierre Gilles, Vandamme Claire, Douniol Alice, Descamps Bertrand, Moncond'huy Laetitia, Dacheux Frédéric, Darras Mélinda, Lepère Bruno, Monsieur Bonnefoy Thierry, Desrousseaux Éric, Brunel Michel, Noyon Mathias, Soilleux Quentin

Étaient Absents excusés : Boulanger David  
Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Le conseil a pris pour secrétaire de séance Madame Alice Douniol.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil Municipal de bien vouloir faire une minute de silence en hommage à Madame Françoise Hénon qui a rendu de nombreux services à la commune en qualité d'ancienne conseillère municipale, Directrice d'école et membre actif à l'élaboration du Tchou Canard.

### **1) Procès-verbal du 16 octobre 2020**

Après lecture du procès-verbal du 16 octobre 2020, aucune observation n'a été soulevée. Les membres du conseil municipal décident donc d'approuver le compte rendu de réunion.

### **2) Délibération : Adhésion de la Ville de Longueau à la FDE (délibération : 36-2020)**

Monsieur le Maire explique que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération Départementale de L'Énergie de la Somme. Par délibération du 23/09/2020, le comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération.

### **3) Délibération : remboursement de location de salle (Morelle-Gueudet). (délibération : 34-2020)**

Monsieur le Maire explique que des personnes extérieures au village avaient réservé la salle « La Picardie » en versant un acompte de 200 €, ces dernières avaient maintenu leur date sans savoir si la préfecture autoriserait leur réunion en raison de la pandémie. Ayant attendu jusqu'au dernier moment les annonces préfectorales, elles ont été contraintes à annuler la réservation de la salle « la Picardie » et il conviendrait de délibérer pour leur rembourser la location de la salle la « Picardie » en prenant en compte la location de la salle COCA.

Sont donc concernés par cette demande :

Mme Gueudet Morelle, reçus de trésorerie 0091932 pour 200 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de rembourser la location de la salle la Picardie à Madame Gueudet Morelle pour un montant de 200 €.

### **4) convoi éolien**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil par la société Valeco pour le passage d'un convoi éolien pour la commune d'Hangest dans les rues d'Arvillers. Monsieur le Maire déclare s'être opposé à ce passage vu les travaux de voirie que la commune doit entreprendre. Un courrier en préfecture a été transmis pour justifier ce refus. La société d'éolienne l'a de plus contacté pour lui proposer une indemnisation en fonction des travaux que la commune doit entreprendre. Monsieur le Maire déclare avoir envoyé le devis des travaux à la société d'éoliennes mais n'a toujours pas eu de retour.

### **5) Délibération : demande de subvention (DETR- Amende de police – STIL) rue Saint Germain**

Monsieur le Maire déclare avoir demandé des renseignements pour obtenir des subventions pour le projet de voirie rue Saint Germain. A ce jour la commune pourrait bénéficier des amendes de police. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande auprès de l'Etat des amendes de police pour le projet de voirie de la rue Saint Germain

### **6) Délibération : Régie-ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor. (délibération : 38-2020)**

Monsieur le Maire explique avoir reçu un mail du trésorier payeur lui expliquant les nouvelles démarches à effectuer dès l'année 2021 pour la régie notamment en ce qui concerne le dépôt des chèques. Le Trésorier Payeur propose aux régies procédant à ce type de dépôt d'ouvrir un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT). En effet, en l'absence de compte DFT, la régie sera contrainte d'adresser ses chèques par la voie postale auprès de la Trésorerie la plus proche ou au guichet de cette dernière (ce qui pourra occasionner un déplacement chronophage).

L'ouverture d'un compte DFT offre les avantages suivants :

#### **→ modernisation du fonctionnement de la régie**

Le régisseur dispose d'un accès direct et sécurisé, via l'application DFT-Net, à l'ensemble des opérations liées à sa régie, en dépenses et en recettes, quelque que soit le mode de règlement utilisé.

#### **→ accès à des moyens de paiement innovants**

En complément des moyens traditionnels de paiement (espèces, chèques), l'ouverture d'un compte DFT permet l'accès à une palette de moyens modernes de paiement déjà plébiscités par les usagers dans le règlement de leurs dépenses courantes, du fait de leur sécurité et de leur flexibilité :

#### **→ le Terminal de Paiement Électronique (TPE)**

Il permet l'encaissement des recettes des régisseurs par carte bancaire sur place. Ce moyen de paiement, très simple à mettre en œuvre, permet de limiter considérablement les encaissements par chèques et/ou espèces. Toutes les régies ayant un point d'encaissement physique peuvent utiliser un TPE. Enfin il doit

être souligné que le montant des commissions bancaires a baissé pour s'établir à 0,25 % du montant de la transaction + un coût fixe de 0,05 euros par transaction (et 0,20 % + un coût fixe de 0,03 euros pour les transactions inférieures à 20 euros).

#### → PayFip Régie

Les usagers peuvent dans ce cas régler leurs factures de régies (pré paiement ou post paiement) depuis chez eux, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique sur leur compte bancaire. C'est la version la plus aboutie du paiement dématérialisé, contrairement au TPE elle ne nécessite pas de point d'encaissement physique, en revanche la régie doit être informatisée et le logiciel utilisé doit être interfaçable avec PayFip.

#### → Le prélèvement récurrent

Particulièrement adapté aux dettes répétitives (loyers, cantines scolaires,...), il permet non seulement d'automatiser les recettes mais également d'éviter les "oublis" de la part des usagers. Il nécessite de faire signer des mandats SEPA aux usagers et de constituer le fichier de prélèvement. Le régisseur utilisera pour cela, soit son logiciel de régie (s'il le permet), soit le logiciel DVP fourni gratuitement par la DGFIP. Pour le régisseur, le compte DFT lui accorde une autonomie de gestion et une régularisation plus aisée des Comptes clients (rejets, chèques impayés, virements, prélèvements...).

L'ouverture d'un compte DFT suppose de modifier l'acte constitutif de la régie, et notamment le montant de l'encaisse qui doit désormais intégrer le solde du compte, d'autre part de signer un document d'ouverture de compte et de procuration.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor,
- de modifier l'acte constitutif de la régie notamment le montant de l'encaisse et d'y intégrer le solde du compte
- d'autoriser monsieur le Maire à signer le document d'ouverture de compte et de procuration.

#### **7) Délibération : SIEP du Santerre rapport sur le prix et la qualité du service du SIEP 2019 (délibération : 37-2020)**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des collectivités territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque communes adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le rapport remis par le SIEP sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2019.

Après délibération, le conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2019.

#### **8) Délibération : engagement des dépenses d'investissement pour 2021 dans le quart des crédits ouverts en 2020 : 127186.30 €. (délibération : 35-2020)**

Monsieur le Maire rappelle que le budget 2021 risque d'être voté plus tardivement si un nouveau confinement à lieu. Malgré tout, les dépenses en investissement devront être honorées.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021. Après délibération, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire a engagé des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'exercice 2020, soit 127186.30 €.

## **9) Informations :**

**Urbanisme :** Monsieur le Maire explique qu'il a demandé au président de la Communauté de Communes de bien vouloir laisser la compétence concernant le droit de préemption en matière d'urbanisme à la commune d'Arvillers.

**Travaux de la rue Saint germain :** Monsieur le Maire donne les estimations chiffrées pour le projet de voirie de la rue Saint germain.

Enfouissement électricité : 97725 €

Eclairage Public : 38765 €

Génie civil : 25626 €

Route parking trottoir et bordurage : 313440.60 €

Monsieur le Maire explique que 30 000 € de subvention sont attendus de la part de la CCALN,

Que la TVA sera récupérable au FCTVA et que la commune va demander la subvention pour les amendes de police.

Il explique par ailleurs qu'un appel d'offre a été publié pour les travaux à la date du 18/12/2020 et qu'il conviendrait d'établir une commission d'appel d'offre. Après délibération, Monsieur Desrousseaux, Monsieur Cottard, Monsieur Brunel, Mme Douniol, Monsieur Soilleux, Monsieur Dumetz sont volontaires pour faire partie de la commission d'appel d'offre pour l'ouverture des plis.

Monsieur le maire explique par ailleurs, que les conduites d'eau seront changeaient entièrement et gratuitement. Par ailleurs, les gens qui souhaitent un branchement de gaz, doivent en faire la demande avant la fin des travaux. Ce branchement n'engage à rien.

**Lotissement :** Monsieur le Maire s'est entretenu avec la préfecture. Cette dernière estime que ce sont les habitants qui doivent agir et que la commune n'est pas tenue d'entretenir le lotissement.

**Inspection cadastrale :** Monsieur Delaruelle agent du cadastre passera début janvier dans le village pour une mise à jour du cadastre. Cet agent est assermenté et diligenté par la préfecture et la DGFIP.

**Donation :** Monsieur FRICHET Franck à fait un don de 100 € à la commune.

**Logement communal :** Monsieur le Maire explique que les travaux se terminent et propose aux membres du conseil municipal de venir visiter le logement communal en début janvier quand ils seront finis.

Monsieur le Maire estime que le logement pourra être loué en février ou mars mais que le loyer ne pourra pas être inférieur à 700 € et qu'il faudra le cautionnement des parents des occupants.

Monsieur le maire explique également que la commune a demandé un devis à LAPEYRE (Amiens) pour l'achat d'une cuisine équipée et que ce dernier s'élève à 1200 € TTC. Les membres du conseil après délibération approuvent le devis présenté. Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement au chapitre 21.

**Ecole :** monsieur le maire explique avoir eu plusieurs sollicitation de la directrice concernant les absences répétées de l'ATSEM. Le problème est en voie d'être résolu.

**Cantine :** Monsieur le Maire tient à féliciter Mme Courcelle pour la gestion de la cantine car cela n'est pas facile tous les jours face aux demandes des parents et des changements demandés sur l'organisation liés à la pandémie.

**Noël des enfants :** Un achat de livres a été fait par le comité des fêtes.

**Colis des aînés :** Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité pour l'achat de colis en remplacement du repas des aînés qui n'a pas pu avoir lieu à cause du COVID. Monsieur le Maire met donc la décision de faire une distribution de colis au vote du conseil municipal.

Pour : 3

Contre : 10

Abstention : 1

#### **Subvention perçue**

a. Atelier DETR = 5001 €

b. Contrat enfance jeunesse 2020 (CAF) = 19532.20 €

c. TADEM 2020 : 11101.89 €

**Formation Wordpress :** site de la commune. Mme Bochart explique que la personne chargée de faire la formation est en télétravail au moins jusqu'au 20 janvier 2021, elle reprendra contact avec la mairie courant février pour permettre la mise en place de la formation à la mairie.

#### **10) Question diverses**

Monsieur le Maire récapitule le coût des achats effectués par le comité des fêtes pour la commune. Ces achats comprennent : l'auvent à la salle des fêtes, une ancienne facture impayée du football, des tables et bancs, un percolateur, des tables à la cantine, le spectacle de l'école. Soit un coût de 11707 euros.

Mme Moncond'huy demande si il serait possible de sécuriser la rampe de l'école car les enfants glissent quand il pleut. Un système antidérapant va être étudié.

Mme Douniol ne trouve pas normal que les parents de l'enfant du Quesnel scolarisé à Arvillers paient les frais de scolarité alors que les autres communes les prennent en charge pour leurs habitants. Monsieur le Maire explique que les parents sont d'accord pour payer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30



#### **INFORMATION AUX HABITANTS DE LA RUE SAINT GERMAIN**

Les personnes désirant effectuer leur raccordement au gaz de ville, au réseau d'eau ou d'électricité, dans la rue Saint Germain sont priés de se faire connaître avant la fin du mois de janvier 2021. Précision : Le Branchement n'engage pas à une installation. En effet, aucune autorisation pour ces raccordements ne sera délivrée pendant 5 ans après la fin des travaux.

Le maire, Yves COTTARD

## GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE :

- Le matin de **7h30 à 9h00** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.
- Le soir de **16h30 à 18h30** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.

La GARDERIE	
Le matin de 7h30 à 9h00	= 2 €
Le soir de 16h30 à 18h30	= 2,50 €
Le matin et le soir	= 4 €



### HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

- Les Mercredis de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré (inscription au secrétariat de mairie) et goûter.
- Pendant les Vacances\* de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré et goûter.  
(\* ) Vacances de la Toussaint, Février, Pâques et Juillet.

Ces prestations sont assurées par l'association **FAMILLES RURALES**.

CONTACT : **Béatrice** au **03 22 37 05 23**

ou sur [perisco.arvillers@gmail.com](mailto:perisco.arvillers@gmail.com)



### CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 13 h 20, à la salle COCA, sauf pendant les périodes de vacances.

Les repas sont préparés par la **société API**, livrés le matin à partir de 6 h 00 et les menus affichés à l'école et à la salle COCA.

La cantine n'accueille pas les enfants ayant un régime particulier ou ayant des restrictions alimentaires. Aucun médicament ne sera administré aux enfants par le personnel de cantine.

**Les repas sont commandés par la mairie, pour la semaine complète sans possibilité d'annuler ou de rajouter des repas, chaque semaine le mardi avant 11 heures**

Votre enfant peut être inscrit de façon régulière.

Toute absence de votre part doit être **confirmée au secrétariat de la mairie**

Toute absence injustifiée est facturée sauf pour maladie, avec certificat médical à l'appui.

**Enseignant absent :** le nombre de repas n'ayant pu être modifié auprès du fournisseur dans les délais impartis, ils pourront être retirés à la cantine à partir de 11h00. (pour le retrait des repas penser à se munir d'une boîte alimentaire hermétique).

**Le coût du repas est facturé 4 €** payable à réception du titre de recette envoyé par la trésorerie de Moreuil à votre domicile. Le règlement devra se faire directement à la trésorerie de Moreuil.

### **TOUT REPAS NON DECOMMANDE SERA FACTURE**

Le fonctionnement concerne la mairie et non l'école, vos interrogations ou doléances sont à **faire uniquement au secrétariat de mairie et non aux enseignants et au personnel de la cantine.**

La mairie :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 9 heures - Tél : 03.22.37.40.14

Le mercredi, merci de laisser un message sur le répondeur ou sur la messagerie :

[mairie.arvillers@wanadoo.fr](mailto:mairie.arvillers@wanadoo.fr)

## DU NOUVEAU A ARVILLERS :



Je m'appelle Sabrina et je vous présente ma toute jeune entreprise :

*Sab'eauté domiciliée 7 rue la haut 80910 Arvillers.*

*Spécialisée dans l'onglerie, la vente de prêt à porter et d'accessoires de mode.*

Ma philosophie repose sur des produits et accessoires de mode qualitatifs à petit prix, mais aussi sur un renouvellement permanent de la gamme proposée à mes clientes.

Présente sur Facebook (Sab Sab'eaute), vous pourrez découvrir la boutique comme mon travail d'onglerie. Un anniversaire, une Saint Valentin, ou toute autre occasion pour faire plaisir ou se faire plaisir, ayez le réflexe Sab'eaute, je saurais vous conseiller.

Je compte déjà beaucoup de clientes fidèles parmi les habitantes d'Arvillers, ce qui m'encourage à participer à la vie commerçante du village.

Dynamique, souriante, accueillante, je propose également des showroom privés (à la boutique / à domicile) pour passer un moment de détente et vous présenter mes nouveautés.

*Les horaires et jours d'ouvertures sont :*

-Boutique : Du lundi au vendredi de 14H à 18H30 (fermé le mercredi) / 2ème et 4ème samedi de chaque mois 10H-13H.

-Onglerie / Esthétique : sur RDV

**Contact Sab'eauté : 06-33-82-37-48**

## TRI SELECTIF

Au 01 janvier 2021, la famille du tri s'agrandit ! A cette date, vous pourrez mettre **dans votre sac jaune tous les emballages en plastique** accompagnés des emballages métalliques et des briques alimentaires.

**AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

CHEZ NOUS AUSSI

La famille du **tri**

**S'AGRANDIT**

Désormais,  
**TOUS LES  
EMBALLAGES  
SE TRIENT**

**smitom**  
DU SANTEEN

**CITEO**

# Vacances et Temps Péri-scolaire...

33 enfants ont participé à l'accueil des vacances d'automne, encadrés par Emilien Tétu, Lucas Guenet et Maylis Petit les animateurs et Béatrice Scherpereel la directrice.

Parmi les nombreuses activités, on retiendra la venue de l'association atout'anim qui nous a présenté une panoplie impressionnante de jeux de comptoir et estaminets.

Halloween était au rendez-vous avec la création d'un spectacle de marionnettes au « théâtre du démon » entièrement réalisé par les enfants.

Le centre a proposé une double sortie à « la boîte à patins » suivi par une promenade au zoo d'Amiens pour clôturer ces vacances sous le signe de la camaraderie.

Un grand merci aux familles pour leurs dons de friandises lors du goûter d'halloween et de façon général pour leur soutien.

A très bientôt pour les vacances d'hiver.

En attendant, toute l'équipe vous souhaite une belle et heureuse année 2021.

